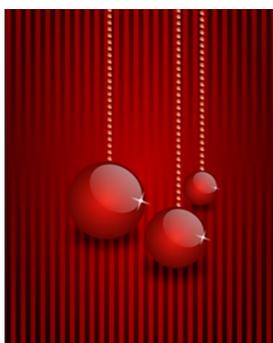


# Le Ressources Infos-Doc

La lettre bimensuelle du Pôle Ressources  
de Paris

N° 388 -16 décembre 2019



**Aux lecteurs du Ressources infos**

**Doc : Joyeuses fêtes**

## Le centre de ressources documentaires (Paris)

9 Cour des Petites Ecuries- 75010 Paris

est ouvert :

Lundi de 9H30 à 17H00

Mardi de 14H00 à 17H00

Mercredi de 9H30 à 17H30

Jeudi de 9H30 à 16 H

Fermé le vendredi.

Tél : 01.53.34.34.13 ( **deuxième étage** )

**Attention** : Le mardi de 9H30 à 13 H à la MDLF  
au 47 rue Archereau 75019 Paris

**Contact** : Agnès HERVE-CAHU

[Documentation75@olgaspitzer.asso.fr](mailto:Documentation75@olgaspitzer.asso.fr)

## Le CIO (Paris)

9 Cour des Petites Ecuries- 75010 Paris

est ouvert :

le lundi de 9H30 à 17H30

le mardi de 9H30 à 12H30

le mercredi de 9H30 à 18H00

Tél : 01.48.01.87.75 ( **3 ème étage** )

**Contact** : Fanny LEFRANCOIS

[orientation@olgaspitzer.asso.fr](mailto:orientation@olgaspitzer.asso.fr)

## Au sommaire

### L'Actualité (en page 2 )

- CCN 66 : accord sur la complémentaire agréé
- Retraite : la réforme
- Conseillers socio éducatif : création d'un concours interne
- Une nouvelle commission pour mettre à jour les diplômes du travail social
- Mort d'un adolescent à Suresnes : le département mis en cause

### Les études (en page 3 )

- Expérimentation sur l'évaluation des situations d'enfants relevant du secteur médico-social et de la protection de l'enfance
- RGPD : étendue d'impact dans le social et le médico-social
- Publication d'un référentiel pour les traitements de données personnelles
- Enfants maltraités : modèle de signalement par les médecins
- Evènements indésirables graves : le rapport annuel de la HAS
- Le personnel des centres d'hébergement pour adultes et familles en difficulté sociale

### Les nouveaux médias (en page 4)

#### Au Fil des revues (en page 5)

- Grandir dans une chambre d'hôtel. Pourquoi l'espace public ne compense t-il pas l'absence de chez soi ?
- L'occupation juvénile de l'espace public par défaut d'espace privé
- De quoi la parentalité positive est-elle le nom ?
- La parentalité positive, l'est-elle autant qu'on le croit ?
- La rencontre familiale au domicile : une symphonie co orchestrée. L'accompagnement des enfants en situation de handicap en SESSAD, un parcours coécrit entre parents et professionnels
- Comment sculpter l'espace thérapeutique dans l'intimité de la maison

## Actualités...

### CCN 66/CHRS : l'accord sur la complémentaire santé est agréé

L'accord interbranche (CCN 66 et accords CHRS) du 2 octobre 2019 « relatif au régime collectif et obligatoire de complémentaire santé » a été agréé par arrêté du 2 décembre 2019.

Signé par Nexem, la CFDT et la CFTC, cet accord est donc allé au bout du processus, à la différence de l'accord de fusion de la convention collective nationale du 15 mars 1966 (CCN 66) et des accords des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), frappé d'une opposition majoritaire des syndicats non signataires (CGT, FO et Sud).

Cet accord entrera en vigueur à compter 1er janvier 2020.

**Source** : Arrêté du 2 décembre 2019 relatif à l'agrément de certains accords de travail applicables dans les établissements et services du secteur social et médico-social privé à but non lucratif (JO du 7 décembre 2019)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039455880&categorieLien=id>

### Retraites : la réforme s'appliquera aux générations nées à partir de 1975

Génération concernée, âge de départ et âge pivot, valeur du point... : Édouard Philippe a détaillé le 11 décembre les grandes lignes de la réforme des retraites. Un projet de loi sera présenté en conseil des ministres le 22 janvier 2020.

**Source** : <https://www.reforme-retraite.gouv.fr/actualites/presse/>

### Concours d'accès au cadre d'emplois des conseillers socio-éducatifs : création d'un concours interne

Le cadre d'emploi des conseillers territoriaux socio-éducatifs sera désormais accessible à certains agents publics par la voie d'un concours interne. Le décret du 29 novembre 2019 modifie les conditions d'accès au cadre d'emploi des conseillers territoriaux socio-éducatifs.

**Source** : Décret n° 2019-1267 du 29 novembre 2019 modifiant le décret n° 2013-648 du 18 juillet 2013 fixant les modalités d'organisation du concours sur titres avec épreuves pour le recrutement des conseillers territoriaux socio-éducatifs (JO du 1 décembre 2019) et <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039434872&categorieLien=id>

### Une nouvelle commission pour mettre à jour les diplômes du travail social

La Commission professionnelle consultative (CPC) installée le 6 décembre sera compétente pour tous les diplômes de la cohésion sociale à la santé. L'Etat souhaiterait lui faire revoir les diplômes des CESF, cadres, directeurs et ingénieurs sociaux. Avec un tel champ élargi jusqu'à la santé, le périmètre s'étend maintenant à « 59 diplômes, contre 13 auparavant », relève Manuel Pélissier, qui représente l'Union des employeurs de l'ESS (Udes), en tant qu'administrateur de Nexem. Mais en attendant d'arrêter le programme de travail des deux prochaines années, les représentants de l'Etat ont déjà fait connaître, oralement, leurs intentions de réforme.

En matière de travail social, ils visent quatre titres, tous accessibles avec un diplôme supérieur au bac : pour le niveau II, celui de CESF, déjà réformé en 2018, mais aussi le Caferuis (certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale) ; et pour le niveau I, le Cafdes (certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale), ainsi que le DEIS (diplôme d'Etat d'ingénierie sociale).

**Source** : extrait du média social du 5 décembre 2019 et Arrêté du 28 novembre 2019 portant nomination des membres de la commission professionnelle consultative « cohésion sociale et santé » (JORF n°0281 du 4 décembre 2019)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039447211&categorieLien=id>

### Mort d'un adolescent placé à Suresnes : le département mis en cause

Un adolescent pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE) est décédé, le 11 décembre, après avoir reçu plusieurs coups de couteau dans les locaux d'un hôtel de Suresnes dans lequel il était hébergé avec son meurtrier présumé. Le lendemain du drame, le sénateur Xavier Iacovelli, par ailleurs candidat à la mairie de Suresnes, a mis en cause le département des Hauts-de-Seine. « Les travailleurs sociaux constatent avec désespoir l'inaction du département des Hauts-de-Seine face à une situation qui chaque jour s'aggrave un peu plus », peut-on également lire dans son [communiqué de presse](#).

Le communiqué de presse d'Adrien Taquet : <https://twitter.com/AdrienTaquet/status/1205228726394478592?s=20>

### Garde à vue des mineurs : présence obligatoire d'un avocat

Tout mineur doit être assisté d'un avocat pendant sa garde à vue. Les parents doivent être informés de ce droit et de la possibilité de choisir eux-mêmes cet avocat.

Dans un [arrêt](#) récemment publié, la chambre criminelle de la Cour de Cassation rappelle que le mineur doit être assisté par un avocat lors de ses auditions en garde à vue. Ses représentants légaux, avisés de cette mesure, doivent être explicitement informés qu'ils peuvent désigner un avocat en cas de refus du mineur d'être assisté.

## Les études ...

### Expérimentation sur l'évaluation des situations d'enfants relevant du secteur médico-social et de la protection de l'enfance

Elle vise à proposer des pistes d'amélioration de la coopération des services concernant les enfants en situation de handicap et protégés. Le rapport présente les résultats de l'expérimentation d'une méthode partagée entre les services de l'Aide sociale à l'enfance, la Maison départementale des personnes handicapées et l'Education nationale pour construire des projets coordonnés pour les enfants.

**Source :** CREAI : [CREAI Ile de France](http://ancreai.org/etudes/experimentation-des-conditions-et-des-outils-necessaires-a-levaluation-des-situations-denfants-relevant-du-secteur-medico-social-et-de-la-protection-de-lenfance/) ; [CREAI Nouvelle-Aquitaine](http://ancreai.org/etudes/experimentation-des-conditions-et-des-outils-necessaires-a-levaluation-des-situations-denfants-relevant-du-secteur-medico-social-et-de-la-protection-de-lenfance/), 2019 <http://ancreai.org/etudes/experimentation-des-conditions-et-des-outils-necessaires-a-levaluation-des-situations-denfants-relevant-du-secteur-medico-social-et-de-la-protection-de-lenfance/>

### RGPD : étendue des analyses d'impact dans le social et médico-social

En application du règlement général sur la protection des données (RGPD), certains traitements de données personnelles font l'objet d'une analyse d'impact, pour mesurer leurs possibles atteintes aux droits et libertés des personnes. La CNIL liste les opérations concernées dans le domaine social et médico-social.

Depuis le 25 mai 2018, le règlement général sur la protection des données (RGPD) encadre le traitement des données personnelles. Toutes les entreprises, administrations ou associations doivent respecter le RGPD si elles traitent des données à caractère personnel, définies comme toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Les organismes du secteur social et médico-social sont ainsi susceptibles d'être concernés.

**Source :** CNIL, <https://www.cnil.fr/fr/liste-traitements-aipd-non-requise>

### Publication d'un référentiel pour les traitements de données personnelles

La CNIL a publié le 10 décembre un [référentiel](https://www.cnil.fr/fr/dispositifs-dalertes-professionnelles-publication-du-referentiel-pour-les-traitements-de-donnees) relatif au traitement des données des dispositifs d'alertes professionnelles. Remarque : les dispositifs d'alertes professionnels permettent à un salarié de porter à la connaissance de l'employeur une situation, un comportement ou un risque susceptible de caractériser une infraction ou une violation de règles éthiques adoptées par l'employeur en question, tel qu'un manquement à une charte ou à un code de conduite.

**Source :** CNIL, <https://www.cnil.fr/fr/dispositifs-dalertes-professionnelles-publication-du-referentiel-pour-les-traitements-de-donnees>

### Enfants maltraités : modèle de signalement par les médecins

La Haute Autorité de santé (HAS) fait le point sur la conduite à tenir par les médecins face à une situation de maltraitance infantile. Elle diffuse en particulier un [modèle type de signalement](https://www.has-sante.fr/jcms/pprd_2974602/fr/maltraitance-chez-l-enfant-comment-agir-pour-le-proteger), élaboré en concertation entre les ministères de la Justice, de la Santé, de la Famille et des Personnes handicapées, le conseil national de l'Ordre des médecins et les associations de protection de l'enfance. Ce document doit être rempli par le médecin lorsque le mineur est en danger grave et imminent (situation d'urgence qui peut nécessiter par ailleurs l'hospitalisation de l'enfant). Ce signalement est ensuite adressé directement au procureur de la République.

**Source :** HAS, et [https://www.has-sante.fr/jcms/pprd\\_2974602/fr/maltraitance-chez-l-enfant-comment-agir-pour-le-proteger](https://www.has-sante.fr/jcms/pprd_2974602/fr/maltraitance-chez-l-enfant-comment-agir-pour-le-proteger)

### Événements indésirables graves : le rapport annuel de la HAS

La Haute Autorité de santé (HAS) publie son deuxième rapport annuel sur la déclaration des événements indésirables graves associés aux soins (EIGS). Déclarer les événements indésirables graves (EIGS) Un événement indésirable graves (EIGS) est d'un événement inattendu au regard de l'état de santé et de la pathologie de la personne et dont les conséquences sont le décès, la mise en jeu du pronostic vital, la survenue probable d'un déficit fonctionnel permanent y compris une anomalie ou une malformation congénitale

**Source :** Article HAS - Mis en ligne le 09 déc. 2019, [https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_3135082/fr/rapport-annuel-d-activite-2018-sur-les-evenements-indesirables-graves-associes-a-des-soins-eigs](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3135082/fr/rapport-annuel-d-activite-2018-sur-les-evenements-indesirables-graves-associes-a-des-soins-eigs)

### Le personnel des centres d'hébergement pour adultes et familles en difficulté sociale

Fin 2016, 3 000 établissements sont en charge d'accueillir, d'héberger et d'accompagner des adultes et des familles sans domicile. 132 200 personnes y sont hébergées, réparties sur 140 400 places permanentes, selon l'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) 2016 de la DREES.

**Source :** Pierre-Yves Cabannes (DREES), Mathieu Sigal (ENSAI-DREES), Coll. Les Dossiers de la DREES, n°46, DREES, décembre 2019

## Les nouveaux médias

**[Vidéo] En tant qu'éducateur, à quoi être attentif lors d'une inquiétude de maltraitance ?** Un entretien avec Marc Gérard, pédopsychiatre. (02:24)

En tant qu'animateur, éducateur travaillant auprès d'enfants et d'adolescents, des signes peuvent inquiéter à propos de la situation de l'un d'eux : bleus, lésions cutanées, propos entendus entre des enfants, changements de comportements... Que faire avec ses inquiétudes concernant une possible maltraitance ?

Source : <https://www.yapaka.be/video/video-en-tant-que-educateur-a-quoi-etre-attentif-lors-dune-inquietude-de-maltraitance>

**[Vidéo] Comment comprendre la difficulté de repérer la maltraitance d'un enfant ?**

Bernard Golse, pédopsychiatre, explique en quoi reconnaître la maltraitance d'un enfant revient à admettre notre propre fragilité potentielle. Connaître la définition de la maltraitance et les signes physiques ne suffit pas à repérer une situation. La limite ne relève pas seulement de l'observation et du diagnostic mais également d'une difficulté psychique.

**[Vidéo] En tant que professionnel, que partager des confidences d'un enfant et avec qui ?**

En cas d'inquiétude et de doute de maltraitance, Claire Meersseman, psychologue, analyse comment réfléchir avec un tiers professionnel, les questions de secret professionnel, les questions de devoir de discrétion et les pistes à privilégier selon le degré de danger pour l'enfant. Faire appel à une équipe SOS Enfants, au SAJ, aux autorités judiciaires sont différentes pistes à prendre en compte en fonction de la situation.

**[Vidéo] En cas de suspicion de maltraitance, comment une équipe SOS Enfants peut aider un professionnel ?**

Françoise Hoornaert, psychologue, coordinatrice d'une équipe pluridisciplinaire de SOS Parents-Enfants précise la première mission des équipes SOS qui consiste à accueillir toute personne, également le professionnel, aux prises avec des questions, une suspicion de maltraitance à l'égard d'un enfant.

**[Vidéo] Comment intervenir dans le cadre de négligence d'un enfant ?**

Claire Meersseman, psychologue, insiste sur l'importance de créer une alliance avec les parents d'enfants négligés, de les rencontrer, de les aider à trouver un réseau d'aide. Ce sont des parents qui, bien souvent, n'ont pas confiance en eux et éprouvent donc de la difficulté à faire confiance à autrui. Ils peuvent se montrer méfiants vis à vis des autres, peu enclin à échanger.

**[Vidéo] Que faire quand un enfant arrive à l'école avec un hématome ?**

Françoise Hoornaert, psychologue, décrit comment agir face à un enfant qui présente un hématome inquiétant. L'adulte interpellé, marquera son intérêt, son souci pour l'enfant en le questionnant sur ce qui lui est arrivé. La question, formulée simplement "que s'est-il passé?" est une ouverture, une invitation de l'adulte à la parole, à la confiance de l'enfant.

**Jeudi 19 décembre 2019 Ce que nos gestes disent de nous Diffusé sur France Inter dans l'émission Grand bien vous fasse ! à 10h00** Avec Philippe Delerm, auteur de L'extase du selfie et autres gestes qui nous disent (Le Seuil) et Pascal Lardellier, professeur des universités en sciences de l'information et de la communication. Par Ali Rebeih.

**Françoise Dolto, au nom de l'enfant Documentaire Diffusé sur France 2 le mardi 17 novembre à 22h40**

La psychanalyste Françoise Dolto a révolutionné l'approche de l'enfance, jusqu'alors méconnue et peu étudiée. C'est elle qui découvre l'importance de la parole de l'enfant, dès le stade de nourrisson. Dans les années 1970, elle devient une star de la radio grâce à son émission quotidienne, en direct de son cabinet, « Lorsque l'enfant paraît », où elle répond au courrier, souvent inquiet, des parents comme des jeunes. Grâce à des archives inexplorées jusqu'alors, ce documentaire révèle quarante ans de pratique thérapeutique basé sur l'écoute et la parole et retrace la vie et le génie clinique d'une femme qui s'est toujours battue « au nom de l'enfant ».

**Des mamans derrière les barreaux Documentaire américain de Ward Serrill et Soledad O'Brien (2015) Mercredi 18 décembre 2019 Diffusé sur M6 à 23h25 (65 min)**

Depuis trente ans, le nombre de femmes incarcérées a augmenté de 400 % aux États-Unis, et a engendré un grand nombre de naissances en prison. Mais il n'est pas toujours facile de gérer une grossesse lorsqu'on est enfermée dans une cellule. Seules les plus chanceuses peuvent garder leur bébé dans une nurserie un peu spéciale.

## Au fil des revues...

Lebon Francis, Sauvadet Thomas, « Introduction. L'occupation juvénile de l'espace public par défaut d'espace privé », *Agora débats/jeunesses*, 2019/3 (N° 83), p. 43-54. DOI : 10.3917/agora.083.0043

URL : <https://www.cairn.info/revue-agora-debats-jeunesses-2019-3-page-43.htm>

Macchi Odile, Oppenheim Nicolas, « Grandir dans une chambre d'hôtel. Pourquoi l'espace public ne compense-t-il pas l'absence de chez-soi ? », *Agora débats/jeunesses*, 2019/3 (N° 83), p. 111-124. DOI : 10.3917/agora.083.0111

URL : <https://www.cairn.info/revue-agora-debats-jeunesses-2019-3-page-111.htm>

L'objectif de cet article est d'expliquer pourquoi la fréquentation du quartier de résidence et la participation aux sociabilités juvéniles qui s'y tiennent ne compensent que très rarement l'absence d'appropriation de l'espace domestique des adolescents sans logement fixe. Il s'appuie sur des entretiens répétés menés auprès d'une quarantaine d'adolescents hébergés en hôtel social, pour montrer comment ceux-ci font face à un défaut d'espace privé, qui ne leur permet pas de se ménager des marges d'autonomie au sein de leur famille, mais aussi à de nombreux déménagements, dans des quartiers souvent enclavés, qui entraînent un faible investissement des espaces publics situés à proximité de chez eux. [présentation de l'éditeur]

Neyrand Gérard, « La parentalité positive l'est-elle autant qu'on le croit ? », *Spirale*, 2019/3 (N° 91), p. 36-43. DOI : 10.3917/spi.091.0036.

URL : <https://www.cairn.info/revue-spirale-2019-3-page-36.htm>

En se situant comme un instrument de gestion du néolibéralisme, la parentalité positive produit les instruments de sa critique : linguistique, épistémologique, politique et sociale. Elle promeut des techniques d'intervention qui poussent à la sur-responsabilisation des parents, et amène à développer une réflexion éthique qui débouche sur une remise en cause radicale. [présentation de l'éditeur]

Delion Pierre, « De quoi la parentalité positive est-elle le nom ? », *Spirale*, 2019/3 (N° 91), p. 80-83. DOI : 10.3917/spi.091.0080.

URL : <https://www.cairn.info/revue-spirale-2019-3-page-80.htm>

L'auteur se demande à quoi il faut renoncer pour être un adepte de la parentalité positive, prétention nouvelle des parents autoentrepreneurs de leur destin. Comment comprendre ce moment, pour donner aux enfants de demain un monde où il fera bon vivre, désirer et rêver ensemble ? [présentation de l'éditeur]

Lecellier Christelle, « La rencontre familiale au domicile : une symphonie co-orchestrée.... L'accompagnement des enfants en situation de handicap en SESSAD, un parcours coécrit entre parents et professionnels », *Thérapie Familiale*, 2019/2 (Vol. 40), p. 205-216. DOI : 10.3917/tf.192.0205.

URL : <https://www.cairn.info/revue-therapie-familiale-2019-2-page-205.htm>

J'exerce en tant que psychologue au sein d'un service d'éducation et de soins spécialisés à domicile (SESSAD). Ce SESSAD prend en charge des enfants de 0 à 20 ans, en situation de handicap moteur. Accompagner, au sein du domicile, des enfants handicapés et leur famille permet de rencontrer l'autre sur son territoire. Le rendez-vous avec le particulier, le différent est d'autant plus exacerbé que la rencontre se fait sur la planète de la famille, dans ces contrées du handicap et de la différence, du corps malade, malformé ou déformé. Oser la rencontre et prendre le risque de ne pas savoir, pour apprendre de la famille et de ses ressources ; risquer d'être touché par leurs émotions brutes, intenses, données à voir, à vivre sur leur territoire. Co-construire et danser ensemble pour laisser le rythme se faire plus léger, s'accorder à la gravité, virevolter quand la joie surgit dans cet instant-là...[présentation de l'éditeur]

Magnier Wilfrid, Cocquyt Jean-Yves, Magnier Julie, « Comment sculpter l'espace thérapeutique dans l'intimité de la maison », *Thérapie Familiale*, 2019/2 (Vol. 40), p. 217-232. DOI : 10.3917/tf.192.0217.

URL : <https://www.cairn.info/revue-therapie-familiale-2019-2-page-217.htm>

La situation de précarité économique de certaines familles bénéficiant d'une mesure de SAMAD nous a amenés à proposer la thérapie familiale à domicile. L'isolement social et géographique, le manque de revenus ne permettent pas aux familles demandeuses de se rendre dans les lieux de consultation. De fait, nous avons coconstruit une procédure d'intervention nommée « script thérapeutique improvisé ». Ce dernier propose, pour chaque séance, de sculpter les places de chacun afin que le système familial puisse explorer des situations nouvelles dans une ambiance sécurisée. Cette procédure thérapeutique permet à la fois de respecter l'intimité de la famille tout en créant un espace propice au changement. [présentation de l'éditeur]